du conseil général du Var aurait touché quatre-vingt-sept mille cinq cents francs. C'était M. Magnier, actuellement sénateur.

» Il est à présumer que ce fut aussi sur ce boni que furent distraits les pots-de-vin distribués à ceux dont on a cité les noms dans le département du Var.

» Le rapport de M. Flory laisse entendre qu'il y aurait eu en outre distribution de dividende fictif, et cette incrimination pourrait fort bien amener sur les bancs de la Cour d'assises quelques-uns des administrateurs.

» Disons aussi que des députés bien informés et bien documentés prétendent que tous les noms des parlementaires sont connus depuis longtemps par le gouvernement, et on attribue même à M. Barthou et à M. Dupuy-Dutemps des désignations de noms qui auraient été faites confidentiellement à des collègues.

» X. X. X. »

Nous avons donné hier la lettre de protestation adressée au *Figaro* par M. Thévenet, ancien ministre. Ce journal a reçu aussi des lettres de M. E. Guérin, sénateur, ancien garde des sceaux, qui déclare n'avoir été pour rien dans le retard relatif aux poursuites et de M. Félix Martin, qui proteste contre le rôle qui lui est attribué.

LE GRAND-PRIX D'AUTEUIL

Paris, 2 juin. — Notre grande guerre internationale d'obstacles n'avait pas attiré cette année moins de cinq concurrents étrangers, trois Anglais, un Belge et un Allemand. Aussi, le public des sportsmen se pressait-il aujourd'hui plus nombreux que de coutume, sur l'Hippodrome d'Auteuil.

Le passage ressemble à un parterre multicolore où toilettes et ombrelles claires font, sous les ombrages du paddock, le plus séduisant effet. La famille du Président de la République avait tenu, malgré l'absence de M. Félix Faure, à assister à la réunion. Dans la tribune présidentielle, plusieurs ministres et quelques diplomates.

Les premières épreuves passent inaperçues. Cependant les concurrents du grand steeple arrivent dans le paddock où les amateurs les entourent. Parmi les Français les plus admirés sont *Mondeville, Quand-Même, Bayan*; parmi les étrangers, *Biscuit, Gentle-Ida*, les deux champions anglais

La cloche sonne. Les chevaux *sortent ; ils défilent* dans l'ordre du programme. Voici leurs noms :

Quand-même, Mondeville, Fop, Styrax, La Villette, Etincelle, Lapérouse, Gentle-Ida, Biscuit, Greenhill, le champion allemand *Carloman*, et le champion belge *The Vigil*.

Au signal, *Gentle-Ida* part en tête. Au premier saut du contre-haut, *The Vigil* tait panache et se tue net. En face, au *mur en pierre, Gentle Ida* et *La Villette* mènent toujours suivis de *Mondeville, Styrax* et *Bayan*.

Au second saut de la rivière des tribunes, *Bayan* commet une faute qui le met hors de course.

Entre les tournants, il n'y a plus en course que *Styrax, Mondeville, Quand Même*, et *Fop*. Sur le plat, *Mondeville* faiblit, *Styrax* se détache et gagne de quatre longueurs *Mondeville, Fop* quatrième.

Le gagnant est à M. Robert Lebaudy. Il était monté par Weech.

Parti à 16/1, il rapporte au pesage 249,50 gagnant 51,50 placé, à la pelouse 98,50 gagnant, 20 placé.

Voici le résultat des autres courses d'Auteuil :

Prix d'Issy. — 1er, Drapeau ; 2e, Sganarelle ; 3e, Sauveterre.

Prix de Meudon. — 1er, Troubadour ; 2e Manfred ; 3e, Montastruc.

Prix No Goot. — 1er, La Victoire ; 2e, Estang ; 3e, Adréo.

Prix des Avenues. — 1er, Vélum ; 2e, Lavoir ; 3e, Canada.

Prix de la Source. — 1er, Sancerre ; 2e, Latude ; 3e, Maravilla.

Paris, 2 juin. — M. Robert Lebaudy, qui a gagné aujourd'hui le grand steeple d'Auteuil avec son cheval *Styrax*, a distribué, pour fêter sa première grande victoire sur le turf, 100 000 francs aux pauvres dont 25.000 francs aux Petites Sœurs des Pauvres.

LA MORT DE M. PIERRE LEGRAND

L'éloge funèbre du député du Nord à la Chambre

Au début de la séance de samedi, M. Brisson a annoncé à la Chambre la mort de M. Pierre Legrand et s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» Nous venons de perdre un de nos meilleurs et de nos plus laborieux collègues. M. Pierre Legrand, député de la 2e *circonscription* de Lille, est mort hier, à Paris.

» Il était tout à fait un *ami pour moi*, et j'ai peur, tant sa mort me trouble, de mal dire tout ce qu'il valait.

» Pierre Legrand appartenait à une vieille famille parlementaire et libérale. Inscrit de bonne heure au barreau de Lille, bientôt il y prenait une des premières places, et ses confrères l'élevaient au rang de bâtonnier.

» Au 4 *septembre* 1870, il devenait préfet du Nord et collaborait puissamment à l'organisation de l'armée de Faidherbe.

» Dès 1876, les électeurs de sa ville natale l'envoyaient siéger à la Chambre des députés et depuis, nous l'avons vu dans les commissions et à la tribune se consacrer principalement à l'étude des questions économiques et sociales : travail des femmes et des enfants dans les manufactures, organisation des commissions administratives des hospices, écoles industrielles, syndicats professionnels, responsabilité des accidents survenus aux ouvriers, rapports des agents des chemins de fer avec les Compagnies, voies navigables et ports maritimes, réforme de l'organisation judiciaire.

» Il a laissé sa trace dans la préparation ou la discussion de toutes les lois faites par les Chambres sur ces graves sujets.

» Sa compétence et l'autorité dont il jouissait parmi ses collègues l'avaient fait appeler trois fois au ministère du commerce, en 1882, en 1885, en 1889. Il fut à ce titre l'un des promoteurs de l'Exposition universelle de 1889.

» Mais où sa puissance de travail s'est peut-être le plus signalée, c'est dans la commission des douanes et dans la préparation des tarifs.

» Profondément dévoué aux intérêts de son pays d'origine, il s'était spécialement attaché à la question des fils et des tissus de lin, de chanvre et de coton, à l'étude des mesures destinées à protéger les belles industries qui font la vie de cette grande région du Nord représentée si dignement par lui.

» On peut dire qu'il s'est usé dans la dernière législature. Ses amis lui conseillaient dès lors de prendre du repos, mais ses fonctions de rapporteur et un haut sentiment du devoir le ramenaient toujours sur la brèche. (Très bien.)

» Les tâches spéciales qu'il se donnait et qu'il accomplissait si vaillamment ne le détournèrent d'ailleurs jamais de ses attachements politiques. Il était le républicain fidèle et sûr, comme il était l'ami dévoué et toujours prêt à se donner. (Très bien).

» La mort même ne me fera pas oublier la flamme ovale de ce regard qui vient de s'éteindre, l'étreinte chaleureuse de cette main que je ne serrerai plus.

» Le cœur qui a cessé de battre est un des plus généreux que j'aie connus. Aussi sa mort va-t-elle causer une désolation profonde dans son pays où il était adoré.

» A ces qualités d'une âme d'élite, il unissait une courtoisie parfaite, une obligeance sans bornes, une cordialité qui, parmi nous, lui avaient fait nombre d'amis. (Très bien.)

» Puisse les regrets que vous accorderez, messieurs, à ce bon citoyen adoucir un peu la douleur de sa veuve, des siens et de tous ceux qui, l'ayant connu, l'ont nécessairement aimé. (Applaudissements unanimes). »

Une délégation de la Chambre assistera aux obsèques de M. Pierre Legrand.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 1er juin 1895

Présidence de M. Henri Brisson, président

La séance est ouverte à deux heures.

Eloge funèbre de M. Pierre Legrand

Le Président prononce l'éloge funèbre de M. Pierre Legrand ; nous publions, d'autre part, cette allocution.

Validation d'élection

M. Groussier dépose le rapport sur l'élection de M. d'Estournelles à la Flèche (Sarthe), qui est validée.

M. Marfou dépose le rapport sur l'élection de M. Gellé à Abbeville (Somme), qui est validée.

LE TRAITÉ SINO-JAPONAIS

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle a décidé de fixer aujourd'hui le jour où seront discutées les interpellations de MM. Rouanet et Millerand sur l'accord intervenu entre la Russie, l'Allemagne et la France au sujet du traité sino-japonais.

D'autre part, M. Le Sénne m'a prévenu qu'il interpellerait le gouvernement sur l'envoi d'une escadre française à Kiel.

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères. — La Chambre n'ignore pas que hier au Sénat...

M. d'Hugues. — Vous n'avez rien répondu au Sénat.

M. le ministre. — Le gouvernement n'a rien à ajouter à ses déclarations d'hier.

M. d'Hugues. — Vous n'avez rien dit.

M. le ministre. — Mais si la Chambre désire un débat sur la politique extérieure, le gouvernement est à ses ordres.

M. Millerand. — Je propose le 8 ou le 10 juin.

Au centre. — Un mois ! un mois !

M. Millerand. — Le gouvernement accepte en principe l'interpellation. J'entends demander le renvoi à un mois par une voix anonyme.

M. Turrel. — Je le demande, moi !

M. Millerand. — C'est vous, monsieur Turrel ?

M. Roger. — Il n'est pas le seul.

M. Millerand. — Je ne puis pas dresser une liste. (Rires.) Le gouvernement accepte l'interpellation.

M. le ministre. — Je n'ai pas fixé la date.

M. Millerand. — La Chambre n'a qu'à la fixer.

M. Le Senne. — M. le ministre des affaires étrangères m'avait promis que mon interpellation serait discutée avant le 20 juin. Dans ces conditions, la Chambre ne saurait ajourner la discussion à un mois. (Très bien à gauche.)

Au milieu d'une vive agitation, la fixation à un mois est mise aux voix. On sent qu'il y a de l'orage dans l'air. Les conversations sont vives et animées. Un grand nombre de députés sont dans l'hémicycle, conversant avec les ministres. La Chambre est nerveuse.

Voici les résultats du scrutin :

Votants, 511; Majorité absolue 257. Pour, 230; contre, 281.

Le renvoi à un mois est repoussé. (Applaudissements à l'extrême gauche et à droite.)

M. le Président. — La date du 10 juin n'étant pas contestée, des deux interpellations sur la politique extérieure sont fixées au 10 juin.

LES CHEMINS DE FER DU SUD

INTERPELLATION DE M. ROUANET

M. le Président. — J'ai reçu de MM. Rouanet et Jourde une demande d'interpellation sur les lenteurs apportées par le gouvernement dans la répression des faits délictueux ou criminels relevés dans l'administration des chemins de fer du Sud de la France. Quel jour le gouvernement accepte-t-il pour la discussion ?

M. de Baudry d'Asson. — Très bien !

M. le Ministre de la justice. — Malgré le désir manifesté par la Chambre...

M. Carnaud. — Plus fort !

M. le ministre de la justice, élevant la voix..... de ne pas interrompre la discussion de la loi des boissons, le gouvernement est à sa disposition si elle veut entendre immédiatement ses explications. (Très bien).

M. Rouanet. — Discutons les pots-de-vins.

M. le ministre. — Je ne veux pas qu'on dise que je veux laisser continuer la campagne d'attaques qui se produit; je veux, au contraire, la faire cesser et je répète que je suis à la disposition de la Chambre. (Ah ! ah !)

M. le président. — La discussion immédiate est ordonnée.

Discours de M. Rouanet

M. Rouanet. — Samedi dernier, je répondais aux antisémites que les pratiques de corruption devaient être attribuées à une cause plus générale, au capitalisme même. et j'ai signalé les lenteurs apportées à l'instruction de l'affaire des chemins de fer du Sud. Les défaillances individuelles de quelques-uns importent peu; un parti politique n'en saurait être rendu responsable que s'il les couvre et s'il les protège. (Très bien).

Nous ne poursuivons aucune campagne de scandale, nous n'avons aucune haine personnelle ni de parti. Si les scandales naissent, si l'affaire des chemins de fer du Sud a donné lieu à des combinaisons relevant du domaine judiciaire, ce n'est pas notre faute, et lorsque nous venons en demander compte, personne ne peut nous adresser de reproche. C'est pour dégager une solidarité, qu'on pourrait nous imposer peut-être, que nous avons déposé cette interpellation. (Très bien ! sur les bancs socialistes.)

M. Jaurès a dit que l'affaire des chemins de fer du Sud avait une période d'activité à l'instruction, puis une période d'accalmie que j'appellerai la période d'étouffement.

M. Baudin. — C'est très vrai !

M. Rouanet. — M. Trarieux a dit l'autre jour qu'il ne venait que de recevoir le rapport de M. Flory; cependant, d'autres avaient pu le compulser depuis deux mois.

On a eu, il y a deux mois, au parquet, ce rapport qui signalait l'existence dans la gestion des chemins de fer du Sud des mêmes faits qui avaient été relevés dans la gestion de Panama et montrait que l'on se trouvait en présence des mêmes malversations. (Très bien. Mouvements divers).

Il y a eu un vol commis dans la construction de la ligne du littoral. Je nommerai son auteur parce qu'il est mort : c'est M. de Reinach.

Voix au centre. — Citez les autres !

M. Rouanet. — C'est au ministre de la justice seul à donner les noms. (Bruit au centre.)

J'ai su, pour ma part, pour combien MM. Eiffel et Mallet et d'autres encore avaient soumissionné à cette affaire frauduleuse. Le rapport de M. Flory contient une annexe de deux feuillets : l'argent que s'est attribué indûment le baron de Reinach, et l'argent qu'il a servi à payer les complicités au nom de l'administration et à acheter des influences dans les assemblées départementales et dans les assemblées délibérantes. Je connaissais ces faits. (Mouvement d'émotion prolongée.)

INCIDENT

M. Rouanet. — Alors que vous me connaissez ce rapport que depuis huit jours, j'ai pu me le procurer depuis longtemps.

M. le ministre de la justice. — Je pourrais vous faire appeler comme *témoin* pour vous faire dire quel est l'ami... (Applaudissements ironiques à l'extrême-gauche. Mouvement de stupeur au centre).

Toute la Chambre est tournée vers M. Trarieux.

Le ministre de la justice se lève et prononce quelques paroles qui soulèvent de nouveau les applaudissements de l'extrême gauche, mais que nous n'entendons pas.

M. Rouanet, solennel. — M. le Garde des Sceaux, vous venez d'affirmer d'une façon éclatante l'authenticité des documents que je possède. (Applaudissements répétés à l'extrême gauche.)

Je suis prêt à comparaître comme témoin et à répondre à toutes les sommations. Quels services a rendus ce sénateur qui a touché 87,500 francs ? (Applaudissements ironiques à l'extrême gauche.)

A-t-il été appelé comme *témoin ou comme accusé ?* S'il a été appelé comme témoin, j'espère que le ministre lui fera l'honneur de l'appeler comme accusé. (Applaudissements à gauche.)

M. Rouanet. — Quels services a pu rendre un ancien ministre, qui n'est pas financier ?

M. Rouvier, à son banc, rit ostensiblement.

Rochefort est dans la tribune des anciens députés.

M. Rouanet. — La vérité est qu'on a voulu limiter les responsabilités; *ou bien les hommes* politiques incriminés touchaient légalement les sommes qu'on leur donnait et alors il fallait le dire très *haut ; ou bien ces sommes* étaient le produit du vol et alors il fallait poursuivre. (Appl. à gauche).

Dans l'affaire des chemins de fer du Sud, il y a eu un syndicat coupable, pourquoi ne le poursuit-on pas ?

M. Vallée. — Les tribunaux ont condamné les syndicats et les ont déclarés illicites. (Très bien. Très bien).

M. Rouanet. — L'instruction est ouverte depuis six mois ; les malversations commises sont connues ; des hommes *politiques* y sont impliqués, et le gouvernement n'a apporté aucune demande de poursuites. (Très bien à gauche.)

Des sommes considérables ont été volées; ces vols ont eu pour auteurs principaux *des membres* du conseil d'administration, des mandataires, des actionnaires et des obligataires. Le gouvernement ne retient pas le crime qui se prescrit tous les dix ans; il ne retient que l'escroquerie qui se prescrit tous les trois ans. (Appl. à l'extrême gauche.)

Le rapport Flory vous fait connaître ces détournements et escroqueries.

M. Jaurès, se tournant en riant vers les ministres et le centre. — Eu voulez-vous un exemplaire ? (Explosion de rires).

M. Rouanet. — Vous prescrivez le vol et les concussions, mais la garantie d'intérêt n'est pas prescrite et, à la fin de l'année, le paysan, courbé sur son sillon, devra donner sa part pour payer les concussions. (Applaudissements à droite, sur les bancs socialistes, et une partie de l'extrême gauche. MM. Cavaignac et Ricard applaudissent avec vigueur).

Je vous demande d'être fidèles à la Révolution, qui exigeait l'honnêteté.

M. de Maillé. — Elle massacrait pour voler. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Gamard. — Et les confiscations arbitraires ?

M. Rouanet. — Si la Révolution a de larges tâches de sang, elle n'eut pas de tâches de boue. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.) Les tâches de boue ont été lavées dans le sang des coupables.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait de ces traditions d'intégrité et de probité ? Il tent en finir avec les manieurs d'argent qui déshonorent la France; il faut en finir avec ce système et condamner cette instruction qui, depuis six mois, étouffe la voix de la justice. (Applaudissements répétés sur les bancs socialistes).

Discours du Ministre de la Justice

M. Trarieux, ministre de la Justice. (Un mouvement très prononcé d'attention se produit.) — La probité n'est pas seulement l'apanage de la Révolution, mais encore de tous ceux qui sont passés au pouvoir et qui ont eu le sentiment de leur devoir. (Exclamations diverses. — Rires.)

M. de Ramel. — Entre autres, Baihaut.

M. Trarieux. — On a parlé de boue, ce n'est pas en nous lançant de la boue à la figure qu'on fera applaudir la République. (Exclamations et rires).

En entrant au ministère, j'ai trouvé un certain nombre d'affaires engagées; parmi elles, celle des chemins de fer du Sud, dans laquelle étaient impliqués MM. Félix Martin, Baudin et André. Pendant que l'affaire s'instruisait, on disait que des hommes politiques avaient touché, dans les syndicats, le prix de services parlementaires; une instruction a été ouverte. Avant de lancer des demandes en autorisation de poursuites, le garde des sceaux avait le devoir de rechercher si les murmures étaient exacts (mouvements divers). Vous paraissez douter de mes paroles, eh bien, est-ce que je pouvais ouvrir une instruction immédiate contre des *personnes* dont on murmurait simplement le nom, sans preuve ? Mais tout le monde dans cette Chambre se serait levé! (Mouvements divers).

M. de Baudry d'Asson. — Pas du tout.

M. Humbert. — M. Ribot l'a bien fait. (Rires).

M. Trarieux, Garde des Sceaux. — M. Flory, expert, a fait deux rapports, et cela explique le malentendu qui existe entre M. Rouanet et moi : le premier ne comporte aucune suite; le second a été déposé, il n'y a que quelques jours : celui-là est régulier; quant au premier, sous ma responsabilité, je déclare qu'il n'y aura pas de poursuites, au moins de mon fait. Je pense que j'ai suffisamment expliqué le malentendu. (Rires et exclamations).

En dehors du sénateur, qui appartient également au journalisme, il n'y a pas d'autres personnes qui puissent être mises en cause ; quant à cette personne qui appartient au journalisme...

M. Rouanet. — Ce n'est pas pour le journal, c'est pour son compte personnel qu'il a touché 87,600 fr.

M. Trarieux. — Je ne puis rien dire à la tribune pour ne pas aggraver les charges ou la situation de qui que ce soit. (Bruit, exclamations à l'extrême gauche).

M. Trarieux parle ensuite des syndicats d'émission.

M. l'expert *Flory a exprimé* l'avis, après avoir compulsé les dossiers, qu'aucune irrégularité ne pouvait être reprochée; les émissions ont été faites par les soins du Crédit industriel, la Société Générale, le Crédit Lyonnais, la Banque Marseillaise, la Banque Prosper Reinach. (Exclamations sur les bancs socialistes : Ah ! ah !)

M. Trarieux. — Je n'entrerai pas dans tous les détails des opérations des syndicats : vous êtes trop au courant, vous-mêmes, des affaires, pour retenir sur ce point votre attention. (Rires prolongés.)

Le Garde des Sceaux explique le fonctionnement des syndicats de garantie.

M. Trarieux. — Je comprends et approuve votre indignation contre l'agiotage ; les scandales récents ont presqu'déshonoré le pays, et nous avons vu un ministre des travaux publics convaincu de corruption. (Sensation prolongée.)

Quelques membres du Parlement figurent dans les syndicats de garantie, parce qu'ils faisaient partie du conseil d'administration de sociétés financières figurant elles-mêmes dans ces syndicats.

M. Viger. — Ils devraient se borner à bien suivre les affaires du pays et à remplir leur devoir parlementaire. (Double salve d'applaudissements à droite et à l'extrême gauche).

M. le ministre de la justice. — Je partage l'opinion de M. Viger, mais le ministre de la justice n'agit pas au nom de la loi morale, mais au nom de la loi pénale ; les parlementaires ne peuvent être poursuivis.

M. Goblet. — C'est l'affaire de la justice.

M. le Ministre. — Je ne puis violenter la conscience des magistrats. (Exclamations et hilarité prolongée.)

M. le Ministre de la Justice. — Le premier devoir de la justice est, avant tout, de respecter la loi.

Devant la commission des poursuites contre un député, M. Calvinhac, je l'ai expliqué récemment, la justice avait agi avec prudence ; dans cette affaire, les règles sont les mêmes pour tout le monde. (Exclamations.)

Au point de vue des actes parlementaires, aucune trace, aucun fait. (Oh, oh ! des noms. Le sénateur ! le nom du sénateur ?)

M. Magnier (Ah, ah !) ne saurait entrer dans les observations que je présente.

M. Rouanet. — Je vous demande si M. Magnier a touché 87.500 francs sur les 840.000 volés par M. de Reinach ? (Mouvements prolongés.)

M. le ministre de la justice. — J'ai dit et je répète que M. Magnier ne peut entrer dans les observations que je viens de présenter maintenant. On me demande si M. Magnier a touché 87.500 francs : je ne méconnais pas l'exactitude de ce fait, mais je ne puis l'apprécier tant que l'instruction n'est pas close. (Applaudissements sur divers bancs.)

Je ne puis dire que M. Magnier est coupable et je ne le dis pas; mais s'il y a une culpabilité, soyez sûrs qu'elle ne sera pas atteinte par la prescription.

M. Binder. — Et les autres parlementaires?

INCIDENT TUMULTUEUX

M. le ministre de la justice. — Je vous réponds qu'ils peuvent être coupables à vos yeux, mais je vous déclare que, tant que je serai ministre, je ne les poursuivrai pas, car la loi le défend. (Exclamations violentes, protestations indignées).

Cris. — Hou ! hou ! à la porte.

A droite et à l'extrême gauche, le tumulte est grand. Un certain nombre de députés descendent dans l'hémicycle et interpellent le ministre.

M. le Ministre. — Vous voudriez que je vous donne des noms ; eh bien, je refuse, car, si j'étais à la place de ceux que vous soupçonnez, je déchirerais le voile et je demanderais la parole (Applaudissements frénétiques sur tous les bancs de la Chambre, sauf au banc de MM. Rouvier et Reinach qui sont assis presque côte à côte.

L'émotion est très vive et la séance est de fait interrompue quelques minutes.

M. Dupuytrem. — Vous les connaissez, les noms ?

M. Rouvier (Brusquement). — *Je demande la parole.* (Sensation.)

Cris. — Et les autres ?

M. le ministre de la justice. — Le devoir du chef de la justice est de respecter la loi et la loi ne me permet pas de livrer à la publicité les noms des personnes impliquées dans une affaire, à laquelle il ne doit pas être donné de suites judiciaires. (Exclamations violentes à droite et à l'extrême gauche).

Dans ma pensée, il vaut mieux expliquer au grand jour ce qui est explicable, et je suis convaincu que les explications viendront de ceux qui sont soupçonnés. (Applaudissements).

DISCOURS DE M. ROUVIER

M. Rouvier monte à la tribune la tête haute, l'allure décidée et l'air narquois.

Le garde des sceaux, dit-il, a eu grandement raison de ne pas donner à la tribune les noms des hommes qui ne sont impliqués ni de crimes ni de délits ; mais il appartient à ceux qui ont accompli un acte reconnu licite par les organes réguliers de la justice en faisant partie des syndicats de se lever et de le dire. (Exclamations ironiques).

Au mois de janvier 1888, au moment où la Société Marseillaise de crédit avait à procéder à l'émission d'un certain nombre d'obligations pour les constructions de la ligne de Draguignan à Mayrgues, j'ai souscrit mille obligations. L'affaire aurait pu ne pas réussir; l'affaire ayant réussi, j'ai touché 6000 et quelques cents francs.

Et voilà ce qui émeut les professeurs de vertu si nombreux dans cette Chambre. (Bruit à l'extrême gauche).

M. Carnaud. — C'est aux députés à comprendre leurs devoirs.

M. Rouvier. — Je suis né dans les affaires, j'appartenais à une maison de commerce quand mes concitoyens m'ont envoyé siéger à la Chambre. J'occupais une situation plus enviable que celle de député.

M. Cluseret. — Vous n'aviez pas le sou, alors ! (Rires et applaudissements sur les bancs socialistes.)

M. Rouvier. — Si j'avais consacré cette maison de commerce les 25 années que j'ai données au pays, j'aurais pu marcher librement et sans que personne s'occupât de mes affaires. (Applaudissements au centre.)

M. Rouvier, en frappant sur la tribune. — J'ai mis mon dévouement, j'ai employé mon temps, ma vie au service de la République. (Applaudissements répétés au centre.)

Ce que je visais, c'est l'organisation sociale. (Murmures à l'extrême-gauche). Au surplus, je n'ai de comptes à rendre à personne.

Si on ne doit jamais s'abstraire de sa situation de député, que dire alors des avocats qui tous les jours, devant les tribunaux, plaident des affaires avec le privilège de leur mandat.

(Se tournant du côté des socialistes et des députés journalistes) ; je me félicite d'avoir pu, grâce aux sommations adressées à M. le Garde des sceaux, apporter à la Chambre les explications que je viens de lui fournir. (Appl au centre.)

Cris sur les bancs socialistes : Et les autres ?

M. Jules Roche entre dans la salle des séances.

M. Jaurès monte à la tribune. Immédiatement la plus grande partie du centre quitte la salle.

Discours de M. Jaurès

M. Jaurès. — Je regrette que d'autres que M. Rouvier n'aient pas suivi son exemple. Il y a dix-huit mois que des noms sont prononcés ; on essaie de faire acte de courage lorsque le voile est déchiré. (Applaudissements à gauche.)

Je remercie M. Rouvier d'avoir dit que le parti socialiste voulait détruire les organisations financières. Vous avez, pour vous disculper, M. Rouvier, essayé de déshonorer la Chambre tout entière en assimilant toutes les professions à celle de syndicataire. (M. Rouvier rit aux éclats).

L'affaire des chemins de fer du Sud a été une affaire louche, véreuse. Il y a eu gaspillage, corruption, concussion. Dans cette affaire qui a fait perdre de l'argent au pays, il y a des hommes politiques qui ont réalisé un bénéfice personnel. Ce sont des affaires, dit-on ; en tout cas, ce sont des affaires malpropres. (Applaudissements à gauche.)

Si en face d'actes qu'on réprouve, on est désarmé, que ne demande-t-on des armes nouvelles ? Et quand il s'agit de poursuivre des adversaires, en 24 heures on fabrique une loi nouvelle; c'est parce que des syndicataires existent que souvent des lois importantes, funestes pour le pays, sont votées. En fin de séance, ces membres influents du Parlement, qui acceptent d'entrer dans les affaires, sont des étages qui empêcheront les poursuites le jour où les tares seront dévoilées. (Applaudissement à gauche).

Et vous, M. Trarieux, qui dites que vous seriez léger si vous poursuiviez, vous êtes bien sévère pour le président du Conseil qui fit poursuivre dans l'affaire du Panama.....

M. Ribot. — Ah ! ah !

M. Jaurès. — Oui, M. Ribot, malgré cela vous êtes resté suspect au pays, parce qu'on a eu le seulement qu'on assistait à une comédie judiciaire. (Applaudissements à droite et à l'extrême gauche).

Si des parlementaires étaient dans ces syndicats, c'est parce qu'ils y apportaient leur influence. (Applaudissements).

Vous ne poursuivrez pas parce que, parmi les soupçonnés, il y a des membres influents de votre majorité; si vous ne poursuivez pas c'est parce que vous ne voulez pas. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. le Président. — M. Jaurès a déposé entre mes mains l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, regrettant que le gouvernement n'ait pas poursuivi les prévaricateurs de tout ordre et l'invitant à faire son devoir sans retard, passe à l'ordre du jour » (Très bien à l'extrême gauche.)

Discours de M. Jules Roche

M. Jules Roche, très ému monte à la tribune. (Attention). — Avisé hier soir seulement du débat qui allait avoir lieu, mon âme souffrant, je suis immédiatement parti pour me présenter devant la Chambre.

Je suis las d'être en butte pour les causes politiques aux calomnies incessantes; ce n'est pas la vertu, c'est la haine politique qui inspire ceux qui ne cessent de m'attaquer.

Je n'ai pas moi seul à défendre ici : je suis père de famille (Exclamations). Je ne vous reconnais pas le droit de me juger et c'est pour l'opinion publique que je me trouve actuellement à cette tribune.

La Chambre reste glaciale ; M. Jules Roche a de la peine à se faire entendre, on ne saisit plus ce qu'il dit ; puis se reprenant un peu :

Cette campagne de calomnie dirigée contre moi a déjà tué deux hommes ; elle a tué Ferry, elle a tué Burdeau. (Applaudissements au centre, protestations aux bancs socialistes. Est-il donc interdit à un député d'être avocat d'une compagnie et de vivre de son travail ?

On a fait une singulière légende au sujet des lois volées concernant les chemins de fer du Sud. Ceux qui les critiquent aujourd'hui les ont votées; quant à moi, je me suis volontairement abstenu parce que j'étais l'avocat de la Compagnie.

M. Rouzaud, montrant l'orateur aux socialistes. — Il vaut mieux que vous. (Tumulte).

M. Jules Roche. — Tant que j'aurai un souffle de vie, je combattrai les doctrines que je considère comme devant causer la ruine de la France et de la République (Applaudissements répétés au centre.)

La clôture est demandée. M. le vicomte d'Hugues la combat, mais la discussion générale est close.

Réponse du ministre à M. Jaurès

M. le ministre de la justice. — Je reproche à M. Jaurès de n'avoir apporté à la tribune qu'une velléité de critique. Le gouvernement accepte que la question soit posée sur l'ordre du jour de M. Jaurès; ceux qui penseront qu'il faut exercer des poursuites pour des faits que la loi ne condamne pas voteront pour cet ordre du jour.

Discours de M. Goblet

M. Goblet. — Je ne suis pas suffisamment éclairé et je demande à savoir si la justice suit son cours. Y a-t-il une ordonnance de non-lieu ?

M. le ministre. — Cette ordonnance a été ou sera rendue.

M. Goblet. — *Eh ! bien, si le gouvernement* n'avait que cela à dire, il ne lui appartenait pas de faire connaître son opinion personnelle; la justice doit conserver son indépendance et c'est parce qu'elle ne l'a plus que j'ai déposé un ordre du jour blâmant le garde des sceaux. (Appl. répétés.)

QUESTION DE CONFIANCE

M. le ministre de la justice. — La justice est absolument indépendante et je n'ai jamais prétendu que j'étais maître des poursuites; c'est au parquet seul qu'il appartient de poursuivre ou de ne pas poursuivre. Si la Chambre n'approuve pas mes déclarations, elle le dira. (Très bien au centre et à gauche).

Ordre du jour de M. de Ramel

M. le Président. — J'ai reçu de M. de Ramel un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, considérant que le gouvernement est suffisamment armé pour poursuivre les hommes politiques qui ont trahi de leurs mandats, l'invite à appliquer la loi sans laisser passer les délais de prescription et passe à l'ordre du jour. »

M. de Ramel. — Vous avez dit qu'il y avait une catégorie qui comprend les amis de ceux qui font l'émission et qui vendent leur influence. Un ministre ne peut pas dire : Tant que je serai ministre, je ne laisserai pas poursuivre; il faut laisser à vos parquets leur initiative.

Il y a là une incorrection ; le ministre n'avait pas le droit de mettre dans la balance son influence personnelle.

M. le Président. — J'ai reçu trois nouveaux ordres du jour de MM. Trouillot, Renault-Morlière et Sauzet.

Discours de M. Ribot

Président du Conseil. — Le garde des sceaux a répondu à l'interpellation avec une loyauté qui ne sera contestée par personne, et je n'ai rien à ajouter à ses explications; mais le gouvernement entend qu'il n'y ait aucune équivoque dans le vote. C'est un jugement politique que la Chambre va rendre.

M. Jaurès estime que, coûte que coûte, on devrait trouver les moyens de retrancher de la Chambre, par un jugement, des hommes indignes qui y siègent; mais dans une société fondée sur le respect des lois, un gouvernement ne saurait s'incliner devant une pareille sommation. C'est le régime révolutionnaire dans ce qu'il a de pire. (Très bien au centre.)

Quant à l'ordre du jour de M. Goblet qui se plaint qu'on ne laisse pas la justice indépendante, je lui dirai que le garde des sceaux est venu avec fierté pendant la défense du parquet.

M. de Ramel. — Ce n'est pas cela : il a dit qu'il ne permettrait pas de poursuites.

M. le Président du Conseil. — La justice est placée en dehors de la politique. Je demande, pour que le vote ne soit pas équivoque, la priorité pour l'ordre du jour de M. Jaurès et ensuite sur l'ordre du jour de M. Goblet.

Nouveau discours de M. Goblet

M. Goblet. — La question est de savoir si l'indépendance de la justice a été suffisamment respectée dans les actions mises en cause. Le garde des sceaux n'avait pas le droit de dire qu'il n'y aurait pas de poursuites tant qu'il serait au ministère.

Le juge d'instruction saisi n'a pas encore rendu son ordonnance. Quand le ministre déclare qu'il n'y a pas de délit dans l'affaire en question, ne dicte-t-il pas d'avance l'arrêt de la magistrature? (Très bien à gauche).

Le devoir du garde des sceaux était de respecter l'indépendance de la magistrature. (Nouveaux applaudissements).

M. Lagnel. — J'estime que les paroles du garde des sceaux produiront une pénible impression dans le pays. Depuis le Panama, la démoralisation pénètre dans les campagnes ; il faut que la Chambre se montre impitoyable contre tous ceux qui déshonorent la représentation nationale.

LE VOTE DES ORDRES DU JOUR

L'ordre du jour de M. Jaurès est mis aux voix pour la priorité qui est repoussée par 266 voix contre 122.

Sur l'ordre du jour de M. Goblet, la priorité est adoptée par 269 voix contre 137.

M. le Président du Conseil. — Le gouvernement avait déclaré qu'il ne s'opposait pas à la priorité de l'ordre du jour de M. Goblet, mais qu'il le repoussait sur le fond.

L'ordre du jour de M. Goblet disant : « La Chambre, regrettant l'intervention trop fréquente du gouvernement dans l'œuvre de la justice », est repoussé par 254 voix contre 229.

MM. Renault-Morlière et Trouillot, abandonnant leur ordre du jour, déclarent se rallier à celui de M. Sauzet, ainsi conçu :

« La Chambre, résolue à respecter la libre action de la justice contre les scandales financiers de tout ordre, et confiante dans la vigilance du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

La première partie jusqu'à « confiante », mise aux voix, est adoptée par 463 voix contre 48 ; par 266 voix contre 181, la 2e partie est également adoptée. L'ensemble est adopté à mains levées.

M. Marcel Habert. — Je propose à la Chambre de voter la disposition additionnelle suivante :

« La Chambre, considérant qu'il y a lieu pour les membres du Parlement de s'abstenir de faire partie de syndicats financiers, passe à l'ordre du jour. »

Cette disposition est adoptée par 421 voix contre 15.

M. le Président. — J'ai reçu une demande d'interpellation de M. Vigné sur la politique coloniale en général et au Soudan en particulier. La date en sera fixée à la prochaine séance, mercredi.

La séance est levée à 7 h. 40.

NOUVELLES DU JOUR

Les administrateurs de la Compagnie des Chemins de fer du Sud en correctionnelle

Paris, 1er juin. — On assure que, contrairement à une première version, le parquet aurait résolu le renvoi en police correctionnelle, pour escroqueries, de MM. Martin, président, André et Robin, administrateurs de la Compagnie des Chemins de fer du Sud.

Perquisitions au « Figaro » et à la « Libre Parole »

Paris, 1er juin, 7 h. 45 soir. — Au cours de la séance de la Chambre, M. Trarieux a indiqué qu'une instruction allait être ouverte au sujet des divulgations produites dans les journaux au sujet de l'affaire des chemins de fer du Sud.

C'est M. Bertulus, juge, qui vient d'être chargé de cette instruction.

A cinq heures, ce soir, M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, sur mandat de M. Bertulus, a perquisitionné, sans résultat d'ailleurs, au *Figaro* et à la *Libre Parole*.

On raconte à ce propos que M. Flory, l'expert auteur du rapport dont la *Libre Parole* a eu communication, serait tenu comme responsable.

On soupçonne, en effet, un de ses employés qu'il avait fait venir de province et qui se serait vengé après coup de ce que M. Flory l'avait insuffisamment rétribué.

Autre chose encore plus grave : un des registres saisis au début à la Compagnie, retiré momentanément du greffe par M. de Cosnac, lequel en a donné reçu, et confié ensuite par lui à M. Flory, aurait disparu et serait vainement cherché depuis quinze jours.

Le voyage du Président de la République

Clermont-Ferrand, 1er juin. — Le Président de la